

L'inclusion numérique par Orange

Présentation faite à l'ACR du 22 novembre

Fonds de Solidarité Logement

Orange propose des aides financières dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) des départements et des métropoles **pour les personnes en situation de précarité financière**. A ce jour plus de 80 départements et métropoles se sont engagés aux côtés d'Orange en scellant ce partenariat de solidarité ; près de 180 conventions ont été signées (les départements ayant signé une convention, la renouvellent). Le principe de ce dispositif, qui existe depuis l'an 2000, consiste à accorder des abandons de créances dont le montant est décidé par le département ou la métropole, en faveur des personnes en situation de précarité. Le dispositif est éligible à l'ensemble du catalogue Orange (Fixe, Internet Mobile, SOSH ...).

Réduction Sociale Téléphonique

En complément du dispositif de FSL, **Orange propose** dans le cadre du Service Universel, la **Réduction Sociale Téléphonique**. Les personnes percevant le RSA, ou l'Allocation Adulte Handicapé ou l'Allocation de Solidarité Spécifique, peuvent bénéficier d'une réduction sur leur abonnement principal voix (abonnement sans Internet ni mobile), en en faisant la demande au numéro vert gratuit Orange : 0800 007 726. Ces clients paient alors mensuellement 6,49 € au lieu de 17,96 € en Métropole / 5,89 € en Guadeloupe, Martinique, Réunion au lieu de 16,24 € / 3,88 € en Guyane, à Mayotte, à Saint Barthélemy et Saint Martin au lieu de 14,19€. Cette réduction est valable 1 an et est reconductible à conditions sociales inchangées.

Coup de Pouce Livebox

Orange a développé avec l'aide d'associations accompagnant des personnes en situation de précarité sociale et numérique l'offre **Coup de Pouce Livebox**. Son objectif est de **rendre le numérique accessible à tous**.

Coup de pouce Livebox est composé :

- D'une offre d'accès à **Internet en ADSL ou Fibre à 19,99€/mois, sans engagement et sans frais de résiliation**.
 - Le prix est fixe et il n'évoluera pas, il ne s'agit pas d'une promotion.
 - Coup de Pouce Livebox est accessible tant que le bénéficiaire a un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 700€.
 - Pour souscrire à cette offre, le bénéficiaire peut soit se rendre dans une boutique notre réseau soit contacter notre service client au 3900.
 - Dans le cas où une personne souhaite souscrire à Coup de Pouce Livebox mais est déjà engagée chez un autre opérateur, Orange effectuera toutes les démarches nécessaires et remboursera jusqu'à 150€ correspondant à des frais d'engagement auprès de ce dernier.

- En **option**, tout client de l'offre Coup de Pouce Livebox peut bénéficier :
 - de l'achat d'un **PC reconditionné pour 169 €** auprès de notre partenaire AfB, soit en se rendant sur le site internet dédié www.afbshop.fr/orange , soit par téléphone au 04 50 10 04 75.
 - Un **accompagnement aux bons usages du numérique** au travers de nos Ateliers Numériques (cf. ci-dessous).

Ateliers Numériques

Les ateliers numériques sont des cours collectifs dispensés par des salariés volontaires Orange et adressés à celles et ceux qui ressentent le besoin d'être accompagnés dans leur découverte du numérique.

Le contenu des ateliers et les créneaux d'inscription pour les ateliers en ligne et en boutique et lieux tiers sont consultables sur le site : <https://inscription.orange.fr/ateliersnumeriques>.

Des conseils pratiques et astuces sur le numérique sont également accessibles sur le site bienvivreledigital.orange.fr.